

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 3782

présenté par
Mme Bergé, rapporteure thématique

ARTICLE 12

Après le mot :

« réutilisables, »,

rédiger ainsi la fin de cet article :

« peut être généralisée, par décret en Conseil d'État, à compter du 1^{er} janvier 2025. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préciser par qui et par quel acte juridique la consigne pour les emballages en verre peut être généralisée. Les autres modifications proposées sont rédactionnelles.